

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 115 (1970)
Heft: 5

Rubrik: Chronique des armes et du tir

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les étuis d'armes de poing

L'arme individuelle a toujours nécessité un « accessoire de transport » lorsque son porteur se déplace ou tout simplement doit avoir les mains libres pour servir une arme collective.

Si le problème a trouvé une solution logique pour l'arme longue avec l'adjonction d'une bretelle, le transport de l'arme de poing a trop souvent été en contradiction avec son usage *immédiat*.

Afin d'éviter de telles erreurs, il y a lieu de définir *a priori* le rôle de l'arme de poing. Arme de défense rapprochée et imminente, la conception de l'étui revêt une importance primordiale, davantage même que la puissance de l'arme ou sa capacité.

Pourquoi donc ces étuis aberrants que nous ont fait découvrir les différents belligrants depuis bientôt un siècle? Cela tient à plusieurs raisons. Il n'est pas inutile de les relever ici.

Pour la vieille Europe, l'arme de poing est demeurée pendant de longues années l'attribut du Commandement. Symbole de la fonction, pistolet ou revolver ne sortent guère de leur « étui-écrin » au long d'une campagne. On sacrifie même à des modes dans l'emploi de maroquineries délicates!

L'étui devient d'autant plus hermétique que l'arme est précieuse, au détriment bien sûr d'un « défouraillement » problématique. Cette tendance aux étuis hermétiques est alors générale en Europe et se perpétuera jusqu'aux années 39-45. Démontrer que l'arme dans un étui ouvert est davantage exposée aux atteintes extérieures, à la pluie ou aux chocs n'est qu'une mauvaise justification. Prétexter qu'il sera plus aisément à un agresseur de s'en emparer demeure également un faux-fuyant.

Nous devons constater que l'esprit qui a présidé au découpage des « holster » utilisés tant par l'Armée que les Forces de police U.S., pourrait être la démonstration de l'adage « tirer d'abord, protéger ensuite ».

Folklore mis à part, l'expérience guerrière de ce pays a très souvent démontré que la raison revenait à « qui tire le premier ». Et comme la surprise joue un rôle essentiel dans ce genre d'engagement, seul un matériel adéquat permettait de ne pas être pris de vitesse! Avec son modèle 1911, l'Armée U.S. réalisait un compromis « protection — rapidité » qui aujourd'hui encore satisfait les troupes engagées tant au Vietnam qu'ailleurs.

Après les événements d'Algérie en 1956, la France s'est mise au diapason, bientôt imitée par la Gendarmerie Genevoise.

Dans la conception d'un étui correspondant au but visé, deux facteurs jouent un rôle primordial:

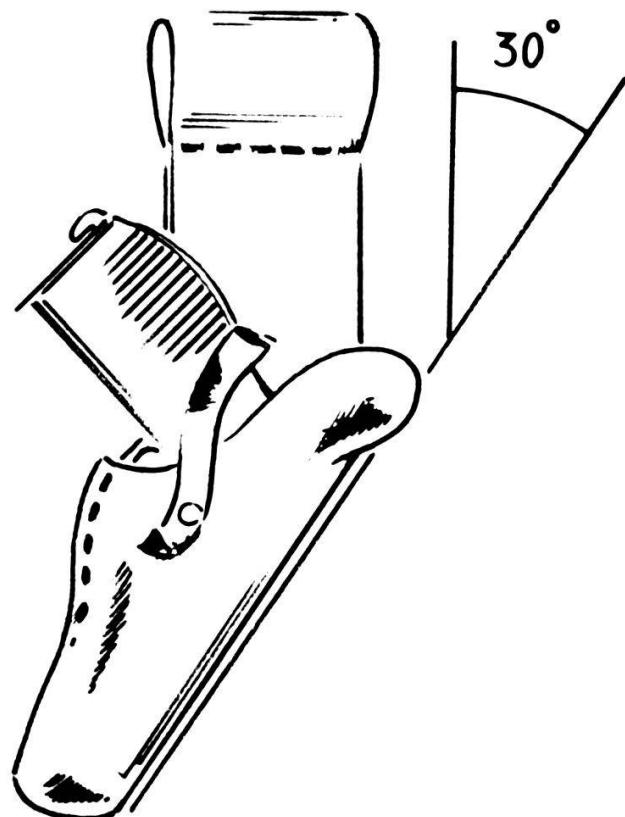
1. les matériels,
2. l'emplacement au porter.

Nous avons eu entre les mains une gamme très étendue de ces étuis et nous en avons expérimenté bon nombre. A priori, les articles figurant au catalogue des armuriers européens et manufacturés dans les pays limitrophes, pèchent par la qualité des cuirs et la solidité des coutures.

Le modèle mis au point pour le corps des CRS en France, équipé du MAC 50 ou du Walther P 38, est d'un dessin satisfaisant. Toutefois, la solidité de l'ensemble laisse à désirer. Les coutures ne résistent pas à des « défouraillements » répétés. Par ailleurs, la finesse des cuirs employés, leur trop grande souplesse, se prêtent peu à un dégainement rapide.

A notre connaissance, seuls certains produits fabriqués « à façon » par des artisans traditionnels, sont susceptibles d'un long usage. Hormis bien entendu les « holster » d'origine américaine qui sont, tant par les matériels que par la conception, faits pour l'usage.

La Gendarmerie genevoise a quant à elle bien résolu le problème. En marge de « l'arme de service » portée par le personnel en uniforme (Walther PPK 7.65 mm), il a été dessiné et confectionné un étui pour le SIG M 47 utilisé lors d'interventions spéciales. La solidité des cuirs et la bienfacture de sa construction en font un précieux auxiliaire du tir rapide pratiqué par ce corps.



Quant au dessin du « holster » et sa position au porter, l'expérience a démontré qu'on ne peut guère s'écartier de règles bien définies.

1. Aucun « rabat » cachant tout ou partie de la poignée de l'arme.
2. Suppression de fermeture à ardillon.
3. Une languette munie d'une pression pourra assurer l'arme.
4. Position au côté, de manière non « flottante », à droite ou à gauche, selon que le tireur est droitier ou gaucher. On abandonne ici résolument l'uniformité d'allure, valable pour la parade.

5. L'inclinaison du « holster » sera telle qu'en position fléchie la poignée ou crosse de l'arme soit inclinée d'environ 60° par rapport au buste. Il en résultera une « saisie » naturelle, l'arme coulant automatiquement dans la main du tireur. La traction à effectuer pour « défourailler » devient tangentielle et non plus perpendiculaire (voir croquis).¹

Ce n'est qu'à la suite de patientes retouches et au fil des expériences que sortira l'étui capable de donner au tireur cette confiance qu'ont les hommes sûrs de leur rapidité d'exécution. La vie d'un homme ne sera quelquefois due qu'aux précieux dixièmes de seconde gagnés par un dégainement rapide.

A connaître les novateurs en cette matière, il serait faux de les confondre avec quelques farfelus grisés de western, mais bien davantage de voir en eux des gens pondérés et réfléchis, conscients de nos faiblesses.

Roland RAMSEYER

Chronique suisse

Armée et économie

Un exemple: Fribourg

Récemment, un intéressant débat s'est déroulé au Grand Conseil fribourgeois. Répondant à une interpellation, M. le Conseiller d'Etat Ducotterd a très heureusement précisé les rapports entre l'armée et l'économie du canton.

Sans reprendre le problème des places d'armes — que nous avons évoqué dans la R.M.S. de septembre 1969 — il nous paraît intéressant de rappeler ici les conséquences de l'implantation plus ou moins durable de l'armée, de ses services, de son personnel, dans la vie économique et sociale d'un canton. Il est en effet indiscutable que les économies régionales retirent certains avantages des dépenses militaires.

Ainsi, pour le canton de Fribourg, M. Ducotterd a révélé que le personnel occupé dans les installations militaires et habitant le canton était fort de quelque 750 personnes — non compris les artisans locaux et les travailleurs à domicile — dont la masse des salaires est de l'ordre de 12,15 millions de francs.

Les salaires des petites entreprises et des travailleurs à domicile, soit 200 personnes, représentent 1,8 million de francs, sous forme de revenu principal ou accessoire.

A ces montants, il convient d'ajouter l'appoint découlant de l'occupation par la troupe des casernes, camps militaires, etc.: ce sont quelque 2,6 millions qui entrent dans la vie fribourgeoise. Le secteur des artisans, commerçants et travailleurs à domicile bénéficie ainsi de recettes pour près de 4,4 millions de francs par an.

Sans être pour autant un revenu régulier pour l'économie cantonale, les dépenses faites par la Confédération au titre des constructions militaires sont un apport nullement négligeable. Les chantiers actuellement ouverts représentent, y compris les achats de terrains, 234 millions de francs, montant qui constitue un stimulant important pour l'économie fribourgeoise.

¹ Au 5^e R.E.I., en 1959, dans la Petite Kabylie, le commandant du régiment, le colonel Favreau, nous a montré l'étui de son pistolet, porté sur la cuisse droite, qu'il avait tronqué pour laisser sortir le bout du canon et pouvoir tirer *sans dégainer* (la détente était dégagée, elle aussi). Le terrain était très couvert et « on était dans la situation ». Mft.